



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 14 MAI 2024

Présents : MM. El Fakri - Sénécal – Pézière - Mme Sylvestre

Assiste : M. Podan-Mavounzy (comité)

Excusé : M. Cokgul

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



RAPPEL CONCERNANT L'ORGANISATION DES RENCONTRES LORS DES DEUX DERNIERES JOURNEES DE CHAMPIONNAT DE TOUTES LES CATEGORIES

Article 10.3 du RS du DVOF

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat le même jour (dans la même semaine pour les rencontres du Championnat Futsal), à l'heure officielle (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors). La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matchs opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations. Les demandes de dérogations exceptionnelles et justifiées parvenues dans les délais réglementaires sont examinées par la Commission compétente qui est habilitée à déroger à cette disposition le cas échéant.

La Commission rappelle aux clubs qu'un espace sur votre dossier d'engagements 2024/2025 vous permet de nous faire part de vos desiderata

MATCH A HUIS CLOS

GROSLAY FC

Seniors D1

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Date du prochain match concerné : 02/06/2024



MATCH A HUIS CLOS

GROSLAY FC

Seniors D3 Poule B

Match Coupe du Comité n° 27670439 du 28/01/2024

GROSLAY FC / St BRICE FC

La commission décide que les matchs à domicile de l'équipe SENIORS 2 – Division 3 Poule B – devront se dérouler à huis clos jusqu'à la fin de saison à partir du 18/03/2024 avec 1 arbitre officiel et 2 délégués à la charge du club de GROSLAY.

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Date du prochain match concerné : 26/05/2024

MATCH A HUIS CLOS

PERSAN US

U16 D3 Poule B

Match n° 25900348 du 10/03/2024

PERSAN US 2 / St LEU FC 2

La commission décide : 3 points de retrait pour l'équipe U16 D3/B au classement 2023/2024

Les matchs à domicile des U16 D3 Poule B se dérouleront à huis clos jusqu'à la fin de la saison 2023/2024

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Date du prochain match concerné : 02/06/2024



MATCH A HUIS CLOS

SENIORS D1

Match n°25897450 du 24/03/2024

PERSAN US / ESSG

La commission décide : Les matchs à domicile de l'équipe SENIORS D1 se dérouleront à huis clos jusqu'à la fin de la saison 2023/2024 avec 3 arbitres officiels et 2 délégués sur chaque match

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Date du prochain match concerné : 26/05/2024

COURRIERS CLUBS

EMMB

Courriel du 08/08/2024

U14 D4 Poule E

JOUY LE MOUTIER / EMMB

Nous vous invitons à prendre connaissance de la décision concernant ce match sur le PV de la COC (réunion du 07/05/2024)

EMMB

Courriel du 13/05/2024

La COC ne peut répondre favorablement à votre demande, manque l'accord de votre adversaire

HERBLAY ES

Courriel du 12/05/2024

La Commission a pris note

HORAIRES - DATES (FOOTCLUBS)

PUISEUX LOUVRES FC

Anciens D2 Poule A

Match n°25905767 du 02/06/2024

PUISEUX LOUVRES 95 31 / SAINT BRICE FC 31

Le match se jouera à 11H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires



PUISEUX LOUVRES FC

Anciens D4 Poule A

Match n°26740562 du 02/06/2024

PUISEUX LOUVRES 95 33 / DOMONT FC 32

Le match se jouera à 9H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

MATCH PERDU PAR PENALITE

ST BRICE FC

SENIORS D1

Match 25897460 du 05/05/2024

Match perdu par pénalité au club de ST BRICE FC, équipe incomplète à la 38^{ème} minute, (8 joueurs) article 40.1 du RS du DVOF

CHAMPAGNE SFC 1 3pts 2 buts

ST BRICE FC 2 -1pt 0 but

HORAIRE - DATES

PONTOISIENNE JS

Courriel du 13/05/2024

Seniors D3 Poule B

Match n°26475248 du 26/05/2024

PONTOISIENNE JS 1 / NEUVILLE SUR OISE AS 1

Nouveau terrain : stade Loustau à Pontoise

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

ERAGNY AS FC

Vétérans +45 ans

Match n°26525458

ERAGNY AS 35 / VAUXOISE ES 35

Inversion de rencontre

Le match se jouera sur les installations d'Eragny

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

MATCHS A JOUER LE 19/05/2024

U16 D3 Poule C

Match n°25900492

HERBLAY ES 22 / ERAGNY AS FC 22

CDM D1

Match n°25909366

CERGY PONTOISE FC 5 / THILLAY VAUD'HERLAND 5

Critérium +45 ans Poule A

Match n°25906820

GONESSE RC 5 / AUVERS ENNERY FC 5



1ER APPEL DE FEUILLE DE MATCH

ARGENTEUIL RC

U18 D1

Match n°25898077 du 05/05/2024

ARGENTEUIL RC 22 / ECOUEN FC 21

CERGY PONTOISE FC

U18 D2 Poule A

Match n°25898474 du 05/05/2024

CERGY PONTOISE FC 22 / VILLIERS LE BEL FC 21

2EME APPEL DE FEUILLE DE MATCH

MONTMORENCY FC

Seniors D4 Poule C

Match n° 26532562 du 21/04/2024

MONTMORENCY FC 2 / BOUFFEMONT ACF 2

MONTMAGNY FC

U14 D3 Poule A

Match n°25899486 du 02/03/2024

MONTMAGNY FC 21 / SOISY AND MARG FC 21

DOMONT FC

Seniors D4 Poule C

Match n°26532601 du 28/04/2024

DOMONT FC 1 / HERBLAY ES 2

BEZONS USO

U16 D3 Poule B

Match n°25900330 du 28/04/2024

BEZONS USO 22 / PERSAN US 22

MONTMORENCY FC

U14 D2 Poule B

Match n°25894945 du 27/04/2024

MONTMORENCY FC 21 / OSNY FC 21

Secrétaire de Séance
M. P. Sénécal

Présidente de Séance
Mme M. Sylvestre